



VILLE DE SHANNON
AVIS PUBLIC
SÉANCE DE SIGNATURES
PP2024-90012

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE POUR CETTE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **10 juin 2024**, a adopté une résolution de seconde approbation du projet particulier PP2024-90012 ;

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire des lots 6 451 819, 6 451 820, 6 451 821, 6 451 822, 6 451 823, 6 451 824, 6 451 825, 6 451 826, 6 451 827, 6 451 828, 6 451 829, 6 451 830, 6 451 831, 6 517 680, 6 517 681 et 6 517 682, situés dans la zone V-108 vise la réalisation d'un projet de construction de meublés touristique en forme de dôme et de boîtier ;

Le projet consiste principalement à la construction de bâtiments principaux d'usage meublé touristique avec des formes irrégulières. Les meublés touristiques à construire auraient soit la forme de d'un dôme (demi-sphère) ou d'un boîtier. De plus, les meublés touristiques à construire présente des alignements ainsi que des dimensions particulières ;

La demande de PP2024-90012 vise donc à autoriser ce projet de construction particulier sur les lots 6 451 819, 6 451 820, 6 451 821, 6 451 822, 6 451 823, 6 451 824, 6 451 825, 6 451 826, 6 451 827, 6 451 828, 6 451 829, 6 451 830, 6 451 831, 6 517 680, 6 517 681 et 6 517 682, dans la zone V-108 ;

Cette demande de projet particulier contient des éléments pouvant être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Les personnes intéressées pourront déposer une demande d'ouverture de registre pour que la ville tienne une période d'enregistrement pour qu'un ou plusieurs de ces éléments soient soumis à un scrutin référendaire ;

Toute personne intéressée peut pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h30 et le vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h obtenir de l'information sur ce qu'est une demande d'ouverture de registre et l'objectif d'une telle demande en se présentant à l'hôtel de ville ou en contactant le service de l'urbanisme par téléphone au numéro (418)844-3778 ;

Dans la demande de projet particulier PP2024-90012, les éléments pouvant être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sont :

- La construction sur un terrain d'un maximum de deux meublés touristiques en forme de boîtier ;
- La construction sur un terrain d'un meublé touristique en forme de dôme ou de boîtier et dont l'orientation de la façade de ce bâtiment principal peut être fait dans tous les sens ;
- La construction de meublé touristique en forme de boîtier avec une superficie au sol minimale de 9,3 mètres carrés ;
- La construction de meublé touristique en forme de boîtier avec une largeur minimale de 3,05 mètres ;
- La construction de meublé touristique en forme de boîtier avec une profondeur minimale de 3,05 mètres.

Pour l'ensemble de ces éléments, les personnes pouvant signer une demande d'ouverture de registre sont les personnes habiles à voter dans la zone V-78 et les zones qui lui sont contiguës, soit les zones H-24, R-44, F-47, F-53, F-82, V-87 et V-108. Une carte localisant la zone V-78 et ses zones contiguës est disponible en annexe ;

Une personne intéressée est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire, c'est-à-dire une personne qui, le **10 juin 2024**, remplit l'une des conditions suivantes :

- Être domiciliée dans la zone visée ou une zone contiguë et, depuis au moins six (6) mois, au Québec ;
- Être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires situé dans la zone visée ou une zone contiguë.

Une personne physique doit également, le **10 juin 2024**, être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au sens de l'article 645 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ou de la loi électorale (ch. E-2.2) ;

Pour être valide, la demande d'ouverture de registre doit remplir les conditions suivantes :

1. Indiquer clairement le ou les éléments du projet particulier pour lesquels on désire que l'approbation soit soumise à un scrutin référendaire et indiquer la ou les zones d'où provient la demande ;
2. Être signée, par au moins 12 personnes intéressées de la zone visée ou des zones contiguës. Dans le cas où le nombre de personnes intéressées dans une zone et ses zones contiguës est inférieur à 21, la demande doit être signée par au moins la majorité de ces personnes ;
3. Pour chaque signature d'une personne intéressée, indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de cette personne ;
4. Être reçue physiquement à l'Hôtel de Ville au plus tard **20 juin 2024, à 16h30**, ou être reçu via l'adresse courriel consultationsURB@shannon.ca

Un formulaire de demande d'ouverture de registre qui peut être utilisé pour déposer la demande est disponible sur le site Web de la Municipalité à l'adresse www.Shannon.ca ;

Tout élément pour lequel une demande valide n'est pas reçue sera inclus dans le projet particulier final et sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;


Un résumé du projet particulier PP2024-90012 et la résolution de seconde approbation peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Shannon, du lundi au jeudi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h30 et le vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h.


FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 12^E JOUR DE JUIN 2024


La greffière,
Mélanie Poirier

Légende

 Zone V-78

 Zones contiguës à V-78

 Voie de circulation

